



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**

### **PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Cette présentation du Budget Primitif 2026 de la CdC AUNIS SUD a pour objectif de retracer les informations financières essentielles de la collectivité, répondant ainsi à l'obligation prévue à l'article L1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **SOMMAIRE**

- I. Section de fonctionnement
  - a. *Recettes de fonctionnement*
  - b. *Dépenses de fonctionnement*
  
- II. Section d'investissement
  - a. *Recettes d'investissement*
  - b. *Dépenses d'investissement*
  - c. *Besoin de financement et impact sur l'endettement*
  
- III. Budgets annexes
  
- IV. Budget consolidé

<b>I. Section de fonctionnement :</b>
---------------------------------------

a. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent tel que suit :

Recettes de fonctionnement		Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Var BP 25/26
013	Atténuations de charges	61 810,00 €	129 680,23 €	66 000,00 €	6,8%
70	Produits des services	912 465,00 €	859 446,25 €	851 630,00 €	-6,7%
73	Impôts et taxes	5 597 170,00 €	5 602 870,95 €	5 560 545,00 €	-0,7%
731	Impositions Directes	8 420 996,00 €	8 438 377,55 €	8 646 314,00 €	2,7%
74	Dotations, subventions et participations	3 075 724,00 €	2 942 068,92 €	2 851 239,00 €	-7,3%
75	Autres produits de gestion courante	749 985,00 €	347 256,59 €	1 228 975,67 €	63,9%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	106 292,00 €	0,00 €	/
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	6 749,68 €	0,00 €	/
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,00 €	143 140,87 €	192 000,00 €	-14,7%
002	Résultat d'exécution reporté	3 948 691,61 €	3 948 691,61 €	2 213 462,16 €	-43,9%

<b>TOTAL SECTION</b>	<b>22 991 841,61 €</b>	<b>22 524 574,65 €</b>	<b>21 610 165,83 €</b>	<b>-6,0%</b>
----------------------	------------------------	------------------------	------------------------	--------------

**Atténuations de charges :**

Ce chapitre enregistre :

- la valorisation de la part salariale des titres restaurant
- Les remboursements maladie versés par l'assurance statutaire de la collectivité et la CPAM. Le contrat souscrit par la collectivité couvre les risques accident du travail, longue maladie et décès

**Produits des services :**

Le chapitre 70 Produit des services est en légère diminution par rapport au réalisé 2025 (-0,9% soit -7,8K€).

Les principales variations concernent :

- les mises à disposition de personnel : mise à disposition au CIAS d'un agent dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à raison de 21h / semaine pour 21,9K€
- les refacturations de charges dans le cadre de la convention de gestion de la maison de l'enfance Ballon Ciré d'Aunis, l'exercice 2025 ayant vu la fin de la facturation étalée des exercices 2022 et 2023 : 32,2 k€

Les autres produits des services payants sont prévus à leur niveau de recettes réelles 2025.

**Impôts et taxes :**

Le chapitre 73 Impôts et taxes regroupe 4 postes différents.

Les recettes de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales sont prévues en diminution de 5%, après une baisse de 15% entre 2024 et 2025.

Les attributions de compensation négatives sont prévues en stabilité.

Les fractions compensatoires de Taxe d'Habitation et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont prévues à leur niveau de recettes 2025 diminuées de 0,3%.

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Fraction compensatoire TH	3 938 707,00 €	4 065 471,00 €	4 053 270,00 €
Fraction compensatoire CVAE	1 301 604,00 €	1 208 584,00 €	1 204 955,00 €
AC négatives	70 272,95 €	70 272,95 €	70 270,00 €
FPIC	287 906,00 €	244 268,00 €	232 050,00 €

**Impositions Directes :**

Conformément aux orientations prises lors du DOB 2026, les hypothèses prudentes de variation des bases de fiscalité directe locale sont les suivantes :

	Définitives 2024	Définitives 2025	Prévisionnelles 2026	Taux	BP 2026
CFE	6 413 771 €	6 830 252 €	6 884 894 €	24,50%	1 686 799 €
THRS	3 331 085 €	2 758 361 €	2 780 428 €	8,68%	241 341 €
TFPB	36 232 430 €	37 588 425 €	37 926 721 €	1,27%	481 669 €
TFPNB	2 592 236 €	2 272 631 €	2 283 994 €	6,44%	147 089 €

Les taux d'imposition de CFE, THRS, TFPB et TFPNB sont maintenus à leur niveau 2025.

Les hypothèses retenues de variations de bases de **CFE** et **THRS** correspondent au coefficient de revalorisation des valeurs locatives, qui est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2025 entre novembre 2025 et novembre 2024 (art 1518 bis du Code Général des Impôts) soit **0,8%**.

Ce mode de calcul de revalorisation annuelle s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire.

Ainsi, la hausse prévue pour la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** est de **0,9%**.

Les bases de **taxes foncières sur les propriétés non bâties** sont prévues en hausse de **0,5%**.

Concernant les autres impôts et taxes, les hypothèses suivantes sont retenues :

	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
TASCOM	472 255,00 €	414 836,00 €	476 030,00 €
IFER	532 920,00 €	490 198,00 €	590 980,00 €
TEOM	3 376 128,00 €	4 502 456,00 €	4 510 000,00 €
Taxe de séjour	84 041,20 €	99 809,55 €	100 000,00 €
Taxe GEMAPI	212 562,00 €	250 356,00 €	291 045,00 €

Les recettes de **TASCOM** sont rétablies à un niveau d'évolution ordinaire par rapport à l'exercice 2024. En effet, un produit fiscal lié à un contribuable n'a pas été perçu en 2025 et devrait l'être via des rôles supplémentaires.

Les recettes d'**IFER** sont également basées sur le produit 2024, auquel viennent s'ajouter les recettes d'IFER éolien provenant du parc de Genouillé. En 2025, la Communauté de Communes n'a pas perçu le produit total pour l'IFER éolien du parc de Marsais, là encore, des rôles supplémentaires devraient être perçus en 2026.

Les recettes de **TEOM** sont fixées au niveau de la contribution à verser à CYCLAD. En 2025, une forte hausse avait été enregistrée avec un taux passé de 9,29% à 11,92%. En 2026, la contribution évolue de 0,8%, ce qui correspond à la hausse des bases, le taux devrait donc rester stable, et le produit ne progresser que de 0,8%.

Les recettes de **taxe de séjour** sont fixées au niveau des réalisations 2025. Elles s'équilibrent avec le reversement à prévoir à l'OTAMP.

Le produit de la **taxe GEMAPI** augmente de plus de 16%, après une hausse de 21% entre 2024 et 2025 et 35% entre 2023 et 2024.

Pour rappel, cette taxe est déterminée en équilibrant les charges liées à la compétence et les financements associés, à savoir les transferts de charges correspondants. Ainsi, le coût estimatif de la gestion de la compétence pour 2025 est de 459 956 €. Ce coût augmente du fait d'une poursuite de la hausse des contributions aux syndicats, notamment le Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis. 15% de temps agent est également affecté à cette mission. Des transferts de charges ont été effectués à hauteur de 168 906,50 €. Ainsi, un produit de taxe GEMAPI à hauteur de 291 045 € est déterminé pour 2026.

Est inscrit également à ce chapitre la quote-part de la **taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance** pour 2024 à hauteur de 50 049 €. Conformément à l'obligation légale prévue au décret 2025-964 du 12 septembre 2025, le Conseil Communautaire a délibéré le 3 février 2026 pour répartir ce produit avec les Communes membres qui en percevront 98,5%.

#### **Dotations, subventions et participations :**

Le chapitre 74 est attendu en diminution de 3,1% par rapport aux recettes 2025.

En 2026, les évolutions suivantes de subventions sont attendues :

- **Habitat – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat** : Les dépenses liées à l'ingénierie et à l'animation de l'OPAH, ainsi que pour des études spécifiques dans le cadre de ce projet, bénéficient de subventions de l'ANAH à hauteur de 118 300 € pour 2026.

- **Mobilité** : la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine prévoyant une prise en charge à hauteur de 50% du déficit d'exploitation du **Transport à la demande**, la montée en charge du service sera accompagnée d'une hausse de la subvention attendue à hauteur de 18 000 €.
- **Environnement** :
  - o Atlas de la Biodiversité Communale et intercommunale : ce projet bénéficie d'une subvention de la part de l'Office Français pour la Biodiversité sur la totalité de sa réalisation. Après la perception de 75 000 € en 2025, aucune perception ne sera enregistrée en 2026.
  - o Le développement d'actions dans le cadre du projet Territoire Engagé pour la Transition Energétique permettra de bénéficier d'une subvention de l'ADEME de 11 200 €
  - o La collectivité ne perçoit plus de subvention du département pour le poste Espaces Naturels Sensibles (39 023€ en 2025).
  - o La réalisation du diagnostic foncier agricole devrait permettre la perception d'une subvention Europe de 12 915 €.
- **Développement Social** : le service a répondu à plusieurs appels à projet de la CAF dans le cadre de la CTG notamment sur le répit parental, pour un total demandé de 13 080 €

Il est budgété une Dotation d'Intercommunalité à l'équilibre, et une Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre en baisse de 2,5%.

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFE 2025	Estim. 2026
Dotation d'intercommunalité	674 874 €	677 307 €	766 787 €	804 803 €	804 800 €
Dotation compensation GFP	761 115 €	756 696 €	744 174 €	717 151 €	699 200 €
<b>Total</b>	<b>1 435 989 €</b>	<b>1 434 003 €</b>	<b>1 510 961 €</b>	<b>1 521 954 €</b>	<b>1 504 000 €</b>

#### **Autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre 75 prévoit les recettes de loyers (gendarmeries, logements, terrains pour centrales photovoltaïques), mais également le produit des remboursements d'assurance.

2 **budgets annexes de lotissement** pourront être clôturés pendant l'exercice 2026. Ainsi, le budget principal réintègrera leurs **excédents** :

- Budget annexe ZA de la Métairie : une fois les dernières factures mandatées, le budget annexe présentera un excédent de fonctionnement de 352,0 K€
- Budget annexe ZA Le Thou Tranche II : il reste une parcelle à céder. La vente étant prévue dans l'année, le budget annexe présentera un excédent de fonctionnement de 531,9 K€

#### **Opérations d'ordre de transfert entre sections :**

Ce poste enregistre les amortissements des subventions d'investissements, ainsi que les écritures de valorisation des travaux en régie.

*b. Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent telles que suit :

Dépenses de fonctionnement		Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	Var BP 25/26
011	Charges à caractère général	2 187 492,00 €	1 793 679,83 €	2 250 592,00 €	2,9%
012	Charges de personnel	5 510 355,00 €	5 308 266,69 €	5 784 500,00 €	5,0%
014	Atténuations de produits	1 837 732,00 €	1 773 435,67 €	1 834 045,00 €	-0,2%
65	Autres charges de gestion courante	7 510 531,00 €	7 465 921,24 €	7 586 727,00 €	1,0%
66	Charges financières	194 120,00 €	123 869,72 €	159 000,00 €	-18,1%
67	Charges exceptionnelles	4 500,00 €	4 385,35 €	2 000,00 €	-55,6%
68	Dotations aux provisions	27 700,00 €	0,00 €	10 000,00 €	-63,9%
023	Virement à la section d'investissement	4 639 411,61 €		2 883 301,83 €	-37,9%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 080 000,00 €	1 156 323,83 €	1 100 000,00 €	1,9%
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>22 991 841,61 €</b>	<b>17 625 882,33 €</b>	<b>21 610 165,83 €</b>	<b>-6,0%</b>

**Charges à caractère général :**

Le chapitre 011 est en hausse de plus de 25% par rapport au réalisé 2025.

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 pour l'évolution des charges à caractère général est un maintien des dépenses des services au niveau du réalisé 2025, exceptions faites des hausses budgétaires pour l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, de la mission mobilité et de l'étude pour l'aménagement du site Surfilm – Armor.

En dehors de ces axes, les actions suivantes nécessitent également des crédits :

- Pôle développement et transitions :
  - o Urbanisme : une enveloppe est prévue pour les frais d'avocat dans le cadre des litiges autour du PLUIH
  - o Action Offre de Repérage et de Remobilisation (O2R) : des crédits sont prévus pour la montée en charge de la mission
  - o Travaux d'entretien de la voirie : il est nécessaire de prévoir une enveloppe annuelle pour effectuer des travaux d'entretien sur la voirie communautaire, dont l'état nécessite des actions plus régulières
  
- Pôle Attractivité du quotidien :
  - o En raison de l'annulation de l'édition 2025 de « Cycle and Sound », 2 manifestations sont également programmées dans l'année.
  - o Le service développement social a répondu à des appels à projet de la CAF, les crédits inscrits sont donc financés.
  - o Vac'en sport : La réalisation de séjours pendant les vacances de février, printemps et été, ainsi que le choix des destinations, entraîne une hausse des besoins.

Ainsi, on peut décomposer de la manière suivante le chapitre 011 :

		CFU 2025	BP 2026	Variation en €	Variation en %
<b>Chapitre 011</b>		<b>1 793 680 €</b>	<b>2 250 602 €</b>	<b>456 922 €</b>	<b>25,5%</b>
<i>Dépenses diverses des services</i>		1 672 468 €	1 712 326 €	39 858 €	2,4%
<i>Evolution des missions</i>					
Pôle développement et transitions	OPAH	43 656 €	289 020 €	245 364 €	562,0%
	Mobilité	25 706 €	81 306 €	55 600 €	216,3%
	Urbanisme - provision frais avocats	0 €	7 000 €	7 000 €	/
	Emploi - action O2R	2 698 €	14 000 €	11 302 €	418,8%
	Provision travaux entretien voirie	485 €	21 650 €	21 165 €	4363,5%
	Etude Site Surfilm-Armor	0 €	48 000 €	48 000 €	/
Pôle attractivité du quotidien	Réalisation 2 "cycle and sound"	0 €	14 570 €	14 570 €	/
	Appels à projets dev. social	13 572 €	22 270 €	8 698 €	64,1%
	Vac'en sport	35 094 €	40 460 €	5 366 €	15,3%

L'évolution des charges à caractère général, hors actions détaillées, est de 2,4% par rapport au réalisé 2025.

### Charges de personnel :

Les charges de personnel prévues au BP 2026 augmentent de 9,0% par rapport aux dépenses 2025.

Les mouvements suivants sont prévus :

Pôle	Poste	Recrutement / création
<b>Recrutements 2025 avec effet année pleine en 2026</b>		
Développement et transition	Conseiller Renov Info Service	févr-25
	Conseiller en Insertion Professionnelle	mai-25
	Chargé d'instruction urbanisme	sept-25
Attractivité du quotidien	Assistants d'enseignement artistique : passage d'un poste de 18/20ème à 20/20ème passage d'un poste de 14/20ème à 20/20ème passage d'un poste de 12/20ème à 13/20ème	sept-25
	Apprenti service sport -> reconduction en 09/26	déc-25
Ressources Internes	Poste Finances / RH	sept-25
<b>Recrutements 2026</b>		
Développement et transition	Contrat VTA en charge d'un projet de développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté	mai-26

	Poste administratif Maison de l'Emploi- Maison France Service 17,5h/semaine	juin-26
	Technicien voirie	déc-26
	Adjoint technique 14h/semaine	janv-26
CIAS	Gestionnaire de l'aire d'accueil 21h/semaine	janv-26
Attractivité du quotidien	Conservatoire -> CDD pour l'archivage	3 mois
	Site archéologique : saisonnier inventaire des artefacts	6 mois
Ressources Internes	Apprenti service communication	sept-26

Suite au départ d'un agent au service urbanisme, et du fait d'un recrutement d'un agent instructeur en septembre 2025, il est prévu le non-remplacement de ce départ.

Le budget tient également compte de :

- du Glissement vieillesse et technicité
- de la hausse du taux de cotisations patronales CNRACL (de 34,65% à **37,65%**) et IRCANTEC (tranche A 4.20 % à **4.27 %** / tranche B 12.55 % à **12.75 %**)
- de l'augmentation de la part patronale sur la cotisation vieillesse déplafonnée (2.02 % à **2.11%**)
- de la mise en place d'une participation employeur aux contrats santé évaluée à 9 000 € en 2026

#### **Atténuations de produits :**

Ce chapitre correspond au prélèvement sur recettes au titre de :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales
- Attributions de compensation des communes : il est prévu les actualisations suivantes en 2026 :
  - o Actualisation annuelle des AC des Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue revue en fonction du montant réel d'**IFER éolien** perçu par la Communauté de Communes pour les parcs éoliens installés sur ces Communes
  - o Actualisation annuelle de l'AC de la Commune de Chambon pour le **surcoût état civil** supporté par la Commune
  - o Actualisation des AC des Communes d'Aigrefeuille d'Aunis et Surgères en lien avec la dotation perçue finançant la compétence **Service Public de la Petite Enfance**
  - o **Transfert de la voirie** d'accès du parc d'activité économique de la Combe sur la Commune de Surgères vers la Communauté de Communes entraînant un transfert de charges
  - o **Caserne de pompier de Surgères** : la caserne de pompiers de Surgères n'est pas aux normes pour l'accueil de son personnel, et le SDIS, en charge de cette compétence, ne parvient pas à financer seul les travaux nécessaires. Seule une Commune peut être compétente pour participer au financement de ce besoin, en vertu de sa clause de compétence générale. Ainsi, la Commune de Surgères

va participer au financement et afin de mutualiser ce coût pour une caserne qui dessert plusieurs communes, la dépense effectuée par la Commune pourra être compensée par une augmentation sur une année de son attribution de compensation par une révision libre. Le besoin est estimé à 12 000 €.

Ce chapitre enregistre également le **versement aux Communes de leur quote-part de taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport** pour 2024 à hauteur de 49 312,16€.

**Autres charges de gestion courante :**

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur les **subventions** était de se limiter au niveau de subvention accordé en 2025.

L'enveloppe attribuée pour les subventions enfance jeunesse est stable par rapport au budget. La différence avec les dépenses 2025 ne devrait pas être consommée en fonction de la santé financière d'une structure du territoire

La subvention de l'Ecole de musique de la Petite Aunis est abondée de 6 000 €. L'association a en effet des coûts salariaux supplémentaires suite au départ en retraite d'un professeur bénévole. Pour financer ce besoin, 3 000 € sont prélevés sur les autres subventions culture.

Le **besoin de financement du CIAS** augmente du fait de la diminution de l'excédent budgétaire permettant de financer l'exercice 2026, mais aussi de besoins de financement liés à des investissements prévus sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Le CIAS a repris en direct la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une économie de fonctionnement est ainsi réalisée, la gestion en direct étant moins onéreuse que le contrat de gestion précédent. Cependant, l'aire d'accueil nécessite des travaux qui permettront un meilleur accueil des usagers, mais aussi de meilleures conditions de travail pour le gardien. Ainsi, il est notamment prévu l'acquisition de conteneurs pour chaque emplacement, afin d'éviter l'aménagement par les voyageurs d'espaces de stockage non réglementaires.

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	732 372,00 €	848 208,00 €	864 490,00 €	867 495,00 €	3 005,00 €	0,3%
Social	191 320,00 €	204 712,00 €	219 667,00 €	219 712,00 €	45,00 €	0,0%
Logement des jeunes	15 000,00 €	15 000,00 €				
Culture	340 600,00 €	377 600,00 €	377 600,00 €	380 600,00 €	3 000,00 €	0,8%
Sport	41 954,90 €	49 982,65 €	49 993,15 €	50 000,00 €	6,85 €	0,0%
Dev éco - emploi	3 500,00 €	6 500,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €	33,3%
Environnement	3 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €	-100,0%
Habitat	2 856,00 €	2 970,00 €	7 970,00 €	7 990,00 €	20,00 €	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 602,90 €</b>	<b>1 504 972,65 €</b>	<b>1 529 220,15 €</b>	<b>1 531 797,00 €</b>	<b>2 576,85 €</b>	<b>0,2%</b>
<b>Variation</b>	<b>-14,9%</b>	<b>17,2%</b>	<b>1,6%</b>	<b>0,2%</b>		
CIAS	463 500,00 €	471 200,00 €	467 000,00 €	481 400,00 €	14 400,00 €	3,1%
<b>TOTAL avec CIAS</b>	<b>1 794 102,90 €</b>	<b>1 976 172,65 €</b>	<b>1 996 220,15 €</b>	<b>2 013 197,00 €</b>	<b>16 976,85 €</b>	<b>0,9%</b>

Les **contributions aux syndicats** augmentent de 2,3% entre le CFU 2025 et le BP 2026 :

- Cyclad : après une forte augmentation en 2025, la hausse de la contribution est limitée à 0,8%
- OTAMP : en 2024 et 2025, la contribution de l'OTAMP avait été diminuée de 25 000 € au vu du besoin de financement du syndicat par rapport à la convention pluriannuelle prévoyant une contribution hors reversement de taxe de séjour de 150 000 €. Le besoin se confirme en 2026.
- Parc Naturel Régional Marais du Littoral Charentais : une nouvelle contribution est intégrée à hauteur de 5 045 €
- Compétence GEMAPI : les contributions sont stables, en dehors de celle du Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis qui va débiter des travaux à compter de 2026

	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	Variation	
					en €	en %
OTAMP	234 126,68 €	205 046,07 €	217 113,34 €	225 000,00 €	7 886,66 €	3,6%
Soluris	8 331,90 €	9 213,06 €	9 213,06 €	9 500,00 €	286,94 €	3,1%
Cyclad	3 158 842,99 €	3 360 006,83 €	4 471 586,20 €	4 508 000,00 €	36 413,80 €	0,8%
SM SCOT LRA	48 717,61 €	50 385,07 €	50 773,50 €	50 905,00 €	131,50 €	0,3%
Parc Naturel Marais Poitevin	161,50 €	186,50 €	162,00 €	170,00 €	8,00 €	4,9%
Parc naturel Marais Littoral Charentais	/	/	/	5 045,00 €	5 045,00 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>3 450 180,68 €</b>	<b>3 624 837,53 €</b>	<b>4 748 848,10 €</b>	<b>4 798 620,00 €</b>	<b>49 771,90 €</b>	<b>1,0%</b>
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 018,15 €	3 200,00 €	181,85 €	6,0%
SYMBO	4 436,00 €	4 970,00 €	5 453,00 €	5 455,00 €	2,00 €	0,0%
SM Charente Aval	180 168,87 €	180 624,38 €	202 686,09 €	202 690,00 €	3,91 €	0,0%
SM bassin Sèvre niortaise	26 540,00 €	26 541,00 €	43 598,00 €	43 600,00 €	2,00 €	0,0%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	69 640,71 €	122 866,01 €	120 459,03 €	188 000,00 €	67 540,97 €	56,1%
<b>TOTAL GEMAPI</b>	<b>283 962,58 €</b>	<b>338 178,39 €</b>	<b>375 214,27 €</b>	<b>442 945,00 €</b>	<b>67 730,73 €</b>	<b>18,1%</b>
<b>TOTAL général</b>	<b>3 734 143,26 €</b>	<b>3 963 015,92 €</b>	<b>5 124 062,37 €</b>	<b>5 241 565,00 €</b>	<b>117 502,63 €</b>	<b>2,3%</b>

Enfin, le troisième principal poste de dépense de ce chapitre correspond aux **subventions d'équilibre aux budgets annexes**.

La subvention d'équilibre au budget annexe **Pépinière** est en diminution de 11% à 107 195€.

Le budget annexe **Bâtiments Relais** ne nécessite plus de subvention d'équilibre, aucune mise en non-valeur de créance venant grever le budget, ou provisionnement important n'étant prévu en 2026.

### Charges financières :

Les charges financières sont prévues en hausse du fait :

- De la prévision de nouveaux emprunts sur 2026 pour financer les acquisitions foncières sur le site Surfilm - Armor et les travaux liés, et le préfinancement du FCTVA et des subventions pour le projet du pôle d'échanges multimodal de Surgères
- Du coût prévu de la ligne de trésorerie

## CdC AUNIS SUD – BP 2026

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Intérêts des emprunts	153 788,10 €	169 837,65 €	153 240,57 €	122 149,72 €	154 000,00 €
Frais ligne de trésorerie	1 969,27 €	1 936,11 €	0,00 €	1 120,00 €	4 000,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	350,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €	1 000,00 €
<b>Total</b>	<b>156 107,37 €</b>	<b>171 773,76 €</b>	<b>153 240,57 €</b>	<b>123 869,72 €</b>	<b>159 000,00 €</b>

### **Dotations aux provisions :**

Des dotations aux provisions sont enregistrées afin de constater le risque de non-paiement de titres recettes émis par la collectivité.

### **Virement à la section d'investissement :**

La section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement à hauteur de 2 883 301,83 €.

<b>II. Section d'investissement :</b>
---------------------------------------

a. Recettes de la section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal de la Cdc AUNIS SUD se présentent telles que suit :

Recettes d'investissement		Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	RAR 2025
13	Subventions d'équipement perçues	2 408 981,23 €	1 012 166,45 €	1 178 785,00 €	10 592,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 001 822,39 €	1 000 000,00 €	3 043 074,17 €	
165	Cautions	2 000,00 €	250,00 €	0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 550 000,00 €	573 509,27 €	610 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	258 985,01 €	258 985,01 €	2 685 230,16 €	
45	Opération pour compte de tiers	150 000,00 €	9 015,42 €	0,00 €	22 277,03 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	98 475,00 €		5 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 639 411,61 €		2 883 301,83 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 080 000,00 €	1 156 323,83 €	1 100 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	230 884,97 €	500 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>12 689 675,24 €</b>	<b>4 241 134,95 €</b>	<b>12 005 391,16 €</b>	<b>32 869,03 €</b>

Le chapitre **10 Dotations fonds divers et réserves** regroupe les recettes de FCTVA ainsi que le produit de taxe d'aménagement. Cependant, avec les dispositions de la loi de finances 2026, aucune recette de FCTVA n'est prévue sur l'exercice.

Les **produits des cessions d'immobilisations** correspondent aux cessions d'immobilisations, à savoir du matériel des services techniques non utilisé pour 5 000 €.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** permettent de comptabiliser les amortissements. L'application de la norme M57 modifie la passation des amortissements qui sont désormais amortis dès leur 1<sup>ère</sup> année d'acquisition au prorata temporis. Ainsi, il est désormais très difficile de prévoir le montant des amortissements à constater, ceci dépendant de la date d'acquisition des équipements inscrits au budget.

Les **opérations patrimoniales**, inscrites en recettes et en dépenses, permettent d'enregistrer l'intégration des frais d'insertion et de maîtrise d'œuvre à la valeur des équipements correspondant.

b. Dépenses d'investissement :

Les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2026 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent telles que suit :

Dépenses d'investissement		Budget 2025	CFU 2025	BP 2026	RAR 2025
Opérations d'équipement		9 459 528,14 €	4 555 809,87 €	7 111 391,00 €	264 214,07 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	1 488,00 €	0,00 €	14 874,00 €
204	Subventions d'équipement versées	244 089,84 €	64 060,84 €	110 410,00 €	85 048,56 €
26	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	799 450,00 €	787 194,49 €	805 160,00 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	697 280,00 €	196 898,76 €	600 000,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	150 000,00 €	5 297,03 €	0,00 €	25 995,42 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 000,00 €	143 140,87 €	192 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	230 884,97 €	500 000,00 €	
001	Déficit antérieur reporté	584 327,26 €	584 327,26 €	2 327 967,14 €	
<b>TOTAL SECTION</b>		<b>12 689 675,24 €</b>	<b>6 569 102,09 €</b>	<b>11 648 128,14 €</b>	<b>390 132,05 €</b>

En détail, les dépenses d'équipement correspondent aux opérations suivantes :

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	56 910,00 €				Création plage (40,0K€), casiers (12,0K€), Ad'ap (2,5K€), défibrillateur (1,3K€), divers équipements (1,0K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	3 710,00 €	1 727,04 €			Store (2,0K€), portes vestiaires (1,1K€), arbres (0,2K€), divers équipements (0,4K€) RAR : Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	15 670,00 €				Stationnement PMR + cheminements (14,0K€), défibrillateur (1,3K€), divers équipements (1,3K€)
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	45 222,00 €				Etudes nouveau gymnase (13,1K€), rempl portes métalliques (7,3K€), miroir dojo (4,8K€), but de rugby (3,7K€), clôtures tennis (16,3K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	607 085,00 €	8 175,62 €			Revêtement piste d'athlétisme (225,0K€), réfection sol G2 (63,0K€), démolition reconstruction toiture tribune rugby (250,0K€), changement portails d'entrée (6,4K€), passage led terrain honneur foot (56,4K€), conteneur stockage assos (4,0K€), Ad'ap G1G2 (2,3K€) RAR : mur de clôture salle multisports (2,9K€), trvx réseaux gymnases (5,3K€)
Enfance - Scolaire						

## CdC AUNIS SUD – BP 2026

Op. 21	Maison de l'enfance St Georges du Bois	1 480,00 €	
Op. 215	Maison de l'enfance Ciré Ballon	2 220,00 €	
Op. 218	Crèche de Forges	1 850,00 €	864,00 €
Op. 219	Crèche de Surgères	5 720,00 €	6 279,06 €
<b>Social</b>			
Op. 221	Bâtiment associatif ZI Ouest	580,00 €	
Op. 25	Espace Berlioz	2 390,00 €	
<b>Culture - Patrimoine</b>			
Op. 110	Espace culture multimédias	19 660,00 €	
Op. 111	Site archéologique	38 094,00 €	1 859,30 €
Op. 212	Réseau des bibliothèques	7 000,00 €	6 252,00 €
Op. 17	Ecole de musique de Surgères	1 448 425,00 €	
<b>Tourisme - communication</b>			
Op. 109	Office de tourisme		9 702,21 €
<b>Mobilité – Infrastructures – Environnem.</b>			
Op. 24	Pôle gare	2 650 915,00 €	
Op. 132	Mobilité		
Op. 104	Réserve foncière	1 400 000,00 €	28 624,00 €
Op. 115	Foncier PAT	27 700,00 €	
Ch. 26	Immobilisations financières	1 200,00 €	
<b>Développement économique - emploi</b>			
Op. 108	Maison de l'Emploi	1 500,00 €	5 736,26 €
<b>Urbanisme - Habitat</b>			
Op. 130	PLUIH	26 275,00 €	3 060,00 €
Op. 105	OPAH	94 000,00 €	
Op. 223	Terrains familiaux	501 655,00 €	32 986,64 €
<b>Voirie</b>			

			Détecteurs de CO2
			Détecteurs de CO2
			Détecteurs de CO2 RAR : signalétique incendie
			Détecteur de CO2 + extracteurs VMC RAR : Ad'Ap (2,4K€), reprise mur (3,9K€)
			Ad'ap
			Ad'ap
			VMC sanitaires et bureaux
	20 000,00 €		Dispositifs de médiation numérique (22,7K€), travaux de valorisation (7,9K€), construction charpente romaines (7,5K€) RAR : dispositifs de médiation (1,9K€)
			Fonds documentaire (0,4K€), intégration Virson (1,2K€), modules logiciels (5,3K€) RAR : intégration médiathèque de Surgères (6,3K€)
	204 000,00 €		Nouveau conservatoire
			RAR : rideau dentelle (3,6K€) + pupitres patrimoine (6,1K€)
	824 835,00 €		Frais d'étude + trvx
		10 592,00 €	
			Bâtiment ex-Armor couverture zinguerie (200,0K€), Acquisition site Surfilm (1 200,0K€) RAR : acquisition parcelle méthanisation Aigrefeuille (13,0K€), étude Surfilm (15,6K€)
			Etudes et travaux forage St Pierre d'Amilly
			Parts sociales Soleil dans les Marais
			Mobilier (0,7K€), rideaux confort été (0,8K€) RAR : Téléphonie (5,7K€)
			Modification n°3
			Subventions travaux particuliers
	125 330,00 €		Etudes et travaux Surgères et St Georges du Bois



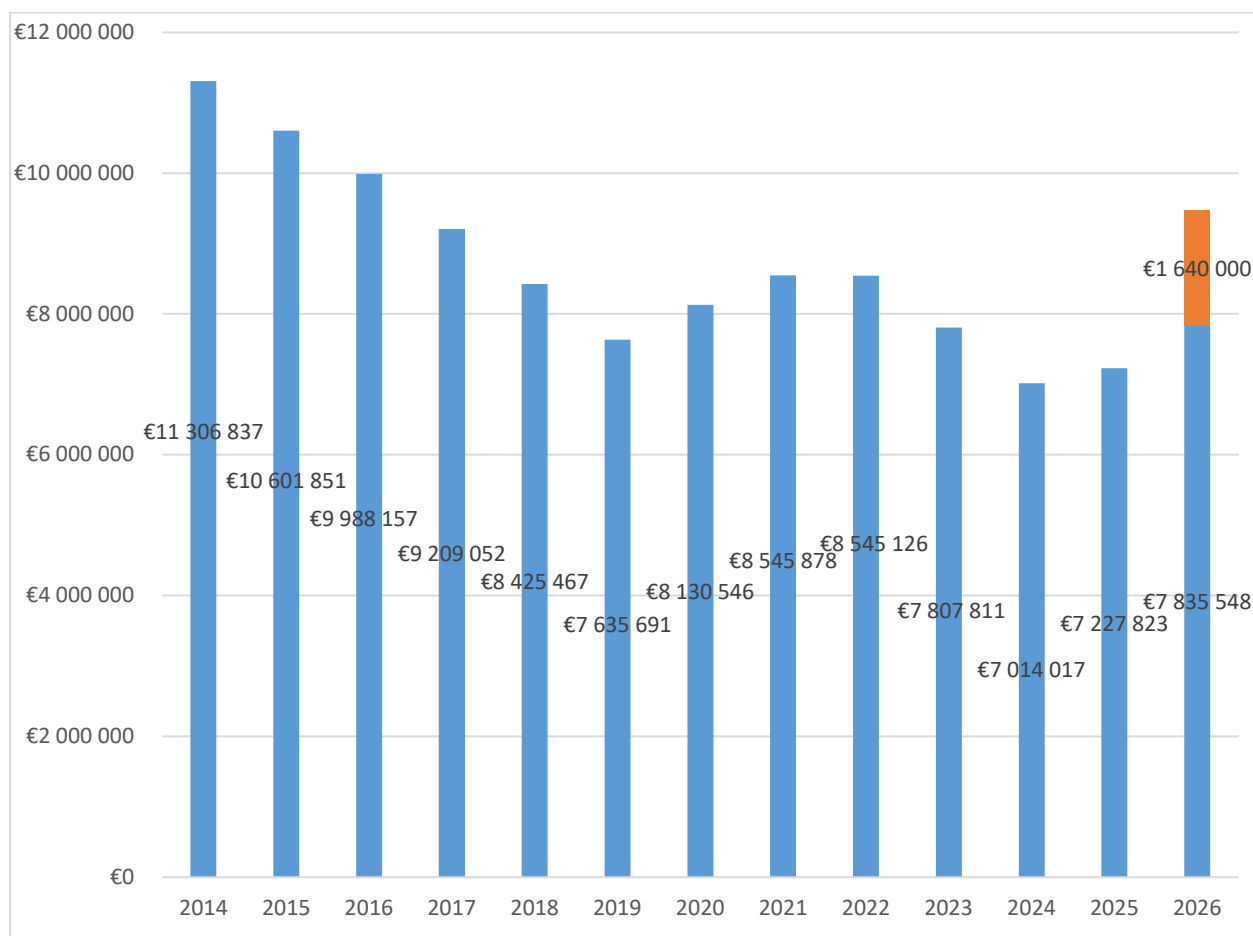
c. Besoin de financement et impact sur la dette :

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2026 du Budget Principal est de 3 040 000 €.

Ce besoin correspond aux financements suivants :

- Site Surfilm-Armor : 1 400 000 € pour l'acquisition dépollution et travaux sur le bâtiment ex-Armor. Cet emprunt sera mobilisé en fonction de l'avancée de la convention avec l'EPF
- Pôle d'Echanges Multimodal : 1 640 000 € d'emprunt à court terme venant préfinancer les subventions et perception de FCTVA

En cas de déblocage total de ces emprunts, la dette portée par le budget principal s'établirait au 31 décembre 2026 à 9 475 548 €, en hausse de 2 247 700 €.



Projection théorique de ratios d'endettement au 31 décembre 2026 :

En projetant une réalisation **théorique** à 100% des dépenses et les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2026, la hausse de la dette aurait les conséquences suivantes sur les ratios d'endettement :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026 - hors court terme
<b>Capacité de désendettement (dette / CAF brute)</b>	4,51	3,83	2,96	3,38	3,87	6,11	5,05
<b>Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)</b>	58%	55%	46%	41%	39%	48%	40%

La **capacité de désendettement** augmenterait fortement du fait principal de la hausse de la dette. En excluant l'emprunt à court terme, cette hausse serait plus modérée.

Le **poids de la dette** connaîtrait une légère hausse, du fait d'une progression de la dette, hausse limitée par les recettes exceptionnelles de clôture de budgets annexes.

<b>III. Budgets annexes :</b>
-------------------------------

- **Bâtiments Relais :**

Sur l'exercice 2026, il est prévu la location de 3 cellules, contre seulement 2 en 2025.

Ce budget annexe ne nécessitera pas de subvention d'équilibre en 2026, les charges liées aux impayés ayant été apurées.

- **Pépinière Agroalimentaire :**

Les prévisions de recettes sont prévues en hausse de 20% par rapport à 2025.

Cette hausse des recettes ainsi que l'absence de charge de mise en non-valeur de créance sur l'exercice, permettent de diminuer la subvention d'équilibre de 11% à 107 195 €.

En investissement, 5 050 € sont prévus pour du matériel informatique, du mobilier et divers matériels.

- **Budgets de lotissements :**

10 budgets annexes permettent d'enregistrer les différentes opérations liées aux zones d'activité communautaires en cours d'aménagement et/ou de commercialisation

Ces budgets enregistrent les opérations d'aménagement des zones, et en contrepartie les ventes de terrains ainsi que les subventions perçues pour ces travaux. Les seules autres opérations réelles enregistrées sont celles afférentes à la dette (encaissement d'emprunts et paiement de l'annuité correspondante).

Budget	Dépenses	Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	326 395,00 €	476 112,00 €	0,00 €	Solde des études, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement + travaux d'accès au parc via la RD115 + investissements liés à la DECI
Parc d'activités Le Cluseau	4 000,00 €	174 481,00 €	0,00 €	Géomètre Cession lots 1, 5, 7 et 11
ZI St Mard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ZI Fief St Gilles	102 490,00 €	40 824,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + honoraires Cessions lot E

**CdC AUNIS SUD – BP 2026**

ZI Ouest II	2 000,00 €	106 456,00 €	0,00 €	Frais de géomètre Cessions lots 18 et 17 pour partie
ZI La Métairie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
ZI le Thou TII	1 000,00 €	55 350,00 €	0,00 €	Frais de géomètre Cessions lot 3
ZI Fief Girard Est D5	376 400,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + études et travaux pour l'accès à la zone
ZI Forges	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Frais de géomètre
Zone Artisanale des Ardillauds	638 815,00 €	0,00 €	0,00 €	Achat de parcelles + études et travaux d'aménagement du parc
<b>TOTAUX</b>	<b>1 453 100,00 €</b>	<b>853 223,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
		<b>853 223,00 €</b>		

Il est prévu de clôturer à la fin de l'exercice les budgets annexes de la **Zone de la Métairie et de la ZA Le Thou Tranche II**. Les excédents de fonctionnement seront reversés au budget principal.

<b>IV. Présentation consolidée :</b>
--------------------------------------

Budget 2026 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	21 610 165,83 €	21 610 165,83 €	12 038 260,19 €	12 038 260,19 €
Bâtiments Relais	51 179,86 €	51 179,86 €	157 089,14 €	24 100,00 €
Pépinière Agroalimentaire	173 568,00 €	173 568,00 €	215 427,45 €	215 427,45 €
Parc d'activités La Combe	3 343 681,35 €	3 343 681,35 €	3 553 539,59 €	3 553 539,59 €
Parc d'activités Le Cluseau	280 986,00 €	280 986,00 €	343 387,82 €	343 387,82 €
ZI St Mard	64 302,18 €	64 302,18 €	99 044,36 €	99 044,36 €
ZI Fief St Gilles	513 298,38 €	513 298,38 €	761 474,32 €	761 474,32 €
ZI Ouest II	669 430,03 €	669 430,03 €	35 118,36 €	35 118,36 €
ZA Métairie	352 013,49 €	352 013,49 €	0,00 €	0,00 €
ZA Le Thou TII	565 399,99 €	565 399,99 €	32 325,81 €	32 325,81 €
ZA Fief Girard Est D5	704 238,95 €	704 238,95 €	1 032 067,90 €	1 032 067,90 €
ZI de Forges	156 306,29 €	156 306,29 €	64 155,56 €	64 155,56 €
Parc d'activités Les Ardillauds	653 180,12 €	653 180,12 €	667 535,24 €	667 535,24 €
	<b>29 137 750,47 €</b>	<b>29 137 750,47 €</b>	<b>18 999 425,74 €</b>	<b>18 866 436,60 €</b>

NB : la section d'investissement du budget annexe Bâtiments Relais est votée en suréquilibre

**Annexes**

1. Présentation de la section de fonctionnement du BP 2026 par compétence
2. Maquettes budgétaires des budgets primitifs 2026 Budget Principal et Budgets Annexes

**Section de fonctionnement 2026 : présentation par thématique :**

Dépenses de fonctionnement		Adm. Générale - non ventilable		Serv. Techniques		Voirie		Communication		Tourisme	
		CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026
		<b>3 070 939,14 €</b>	<b>6 040 083,83 €</b>	<b>855 537,98 €</b>	<b>987 820,00 €</b>	<b>204 581,87 €</b>	<b>256 710,00 €</b>	<b>185 213,25 €</b>	<b>194 406,00 €</b>	<b>263 437,27 €</b>	<b>280 651,00 €</b>
011	Charges à caractère général	164 788,60 €	163 006,00 €	119 521,96 €	168 025,00 €	109 900,16 €	137 880,00 €	54 746,46 €	58 725,00 €	17 310,53 €	27 630,00 €
012	Charges de personnel	733 897,45 €	810 136,00 €	697 422,94 €	782 075,00 €			122 686,57 €	129 651,00 €	18 234,29 €	19 321,00 €
014	Atténuations de produits	1 769 439,67 €	1 829 045,00 €								
65	Autres charges de gestion courante	210 012,68 €	214 920,00 €	1 717,20 €	1 720,00 €			3 319,20 €	3 330,00 €	217 803,34 €	225 800,00 €
66	Charges financières	39 582,21 €	42 410,00 €			5 276,18 €	25 200,00 €				
67	Charges exceptionnelles		1 305,00 €							571,05 €	
68	Dotations aux provisions		10 000,00 €								
023	Virement à la section d'investissement		2 883 301,83 €								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 218,53 €	85 960,00 €	36 875,88 €	36 000,00 €	89 405,53 €	93 630,00 €	4 461,02 €	2 700,00 €	9 518,06 €	7 900,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026
			<b>15 560 109,64 €</b>	<b>13 764 868,16 €</b>	<b>36 181,02 €</b>	<b>11 925,00 €</b>	<b>11 438,05 €</b>	<b>10 290,00 €</b>	<b>2 559,67 €</b>	<b>1 434,00 €</b>	<b>102 099,09 €</b>
013	Atténuations de charges	19 570,73 €	18 056,00 €	24 687,90 €	8 425,00 €			2 559,67 €	1 434,00 €	515,54 €	219,00 €
70	Produits des services	7 659,37 €	6 000,00 €	11 493,12 €	3 500,00 €	10 018,23 €	9 500,00 €				
73 / 731	Impôts et taxes	9 188 626,95 €	9 305 814,00 €							99 809,55 €	100 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 237 187,13 €	2 080 346,00 €								
75	Autres produits de gestion courante	35 172,49 €	34 640,00 €								
77	Produits exceptionnels	94 675,00 €									
78	Reprises sur provisions et amortissements	6 749,68 €									
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 776,68 €	106 550,00 €			1 419,82 €	790,00 €			1 774,00 €	1 780,00 €
002	Résultat d'exécution reporté	3 948 691,61 €	2 213 462,16 €								

**RESULTAT 12 489 170,50 € 7 724 784,33 € - 819 356,96 € - 975 895,00 € - 193 143,82 € - 246 420,00 € - 182 653,58 € - 192 972,00 € - 161 338,18 € - 178 652,00 €**

Dépenses de fonctionnement		Dev. économique		Emploi - MFS		Mobilité		Urbanisme - Habitat		Environnement	
		CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026
		<b>478 246,34 €</b>	<b>518 746,00 €</b>	<b>248 357,22 €</b>	<b>333 021,00 €</b>	<b>71 704,41 €</b>	<b>133 105,00 €</b>	<b>741 248,57 €</b>	<b>1 013 975,00 €</b>	<b>5 491 480,69 €</b>	<b>5 637 238,00 €</b>
011	Charges à caractère général	31 325,08 €	73 420,00 €	67 425,87 €	79 935,00 €	25 706,22 €	81 306,00 €	89 577,49 €	335 380,00 €	162 223,82 €	165 620,00 €
012	Charges de personnel	288 993,68 €	294 031,00 €	171 785,51 €	244 086,00 €	43 825,89 €	46 254,00 €	423 153,96 €	450 110,00 €	419 306,41 €	453 788,00 €
014	Atténuations de produits									3 996,00 €	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	131 883,00 €	111 195,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €			61 669,50 €	61 085,00 €	4 854 572,24 €	4 962 670,00 €
66	Charges financières	9 520,31 €	23 000,00 €								
67	Charges exceptionnelles					1 514,30 €	695,00 €			2 300,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 524,27 €	17 100,00 €	6 645,84 €	7 000,00 €	658,00 €	4 850,00 €	166 847,62 €	167 400,00 €	49 082,22 €	50 160,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026
			<b>26 925,01 €</b>	<b>910 545,67 €</b>	<b>121 702,02 €</b>	<b>143 382,00 €</b>	<b>11 202,68 €</b>	<b>19 720,00 €</b>	<b>177 962,81 €</b>	<b>208 964,00 €</b>	<b>5 085 000,20 €</b>
013	Atténuations de charges	1 997,08 €	1 625,00 €	3 608,00 €	3 322,00 €	6 001,98 €	560,00 €	26 043,08 €	4 934,00 €	2 892,50 €	4 343,00 €
70	Produits des services	22 991,18 €	25 000,00 €	12 255,70 €	12 000,00 €	1 200,70 €	1 160,00 €	67 210,11 €	69 900,00 €	31 088,40 €	42 840,00 €
73	Impôts et taxes									4 752 812,00 €	4 801 045,00 €
74	Dotations, subventions et participations			105 480,00 €	127 700,00 €	4 000,00 €	18 000,00 €	20 000,00 €	118 300,00 €	298 207,30 €	213 005,00 €
75	Autres produits de gestion courante		883 920,67 €	358,32 €	360,00 €						
77	Produits exceptionnels							11 617,00 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 936,75 €						53 092,62 €	15 830,00 €		
002	Résultat d'exécution reporté										

**RESULTAT - 451 321,33 € 391 799,67 € - 126 655,20 € - 189 639,00 € - 60 501,73 € - 113 385,00 € - 563 285,76 € - 805 011,00 € - 406 480,49 € - 576 005,00 €**

Dépenses de fonctionnement		Action sociale		Petite enfance		Enfance Jeunesse - CTG		Scolaire		Sport	
		CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026
		<b>1 120 741,08 €</b>	<b>1 162 041,00 €</b>	<b>232 795,99 €</b>	<b>221 791,00 €</b>	<b>1 183 708,35 €</b>	<b>1 190 368,00 €</b>	<b>91 786,45 €</b>	<b>98 837,00 €</b>	<b>1 527 251,41 €</b>	<b>1 619 838,00 €</b>
011	Charges à caractère général	41 941,37 €	37 990,00 €	90 681,85 €	77 080,00 €	49 591,42 €	48 200,00 €	56 629,52 €	62 353,00 €	512 506,41 €	532 166,00 €
012	Charges de personnel	337 912,06 €	370 659,00 €	130 964,69 €	135 451,00 €	263 827,62 €	271 753,00 €	1 372,22 €	1 264,00 €	703 320,37 €	775 322,00 €
014	Atténuations de produits										
65	Autres charges de gestion courante	686 667,00 €	701 112,00 €			864 531,46 €	867 495,00 €			49 993,15 €	50 500,00 €
66	Charges financières	16 365,09 €	15 690,00 €	2 699,03 €	2 600,00 €			2 232,71 €	2 150,00 €	8 836,63 €	7 850,00 €
67	Charges exceptionnelles										
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 855,56 €	36 590,00 €	8 450,42 €	6 660,00 €	5 757,85 €	2 920,00 €	31 552,00 €	33 070,00 €	252 594,85 €	254 000,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026	CFU 2025	BP2026
		<b>365 708,72 €</b>	<b>412 241,00 €</b>	<b>195 921,10 €</b>	<b>151 555,00 €</b>	<b>112 464,97 €</b>	<b>123 785,00 €</b>	<b>11 666,71 €</b>	<b>10 017,00 €</b>	<b>202 289,47 €</b>	<b>186 076,00 €</b>
013	Atténuations de charges	3 363,10 €	4 461,00 €	924,05 €	1 143,00 €	2 412,91 €	2 974,00 €	16,71 €	17,00 €	9 707,59 €	7 201,00 €
70	Produits des services	362 345,62 €	407 780,00 €	82 071,88 €	43 200,00 €	44 967,26 €	43 800,00 €	11 650,00 €	10 000,00 €	102 352,24 €	93 430,00 €
73	Impôts et taxes										
74	Dotations, subventions et participations			103 877,22 €	104 127,00 €	65 084,80 €	77 011,00 €			59 135,64 €	53 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante			5 964,95 €						320,00 €	
77	Produits exceptionnels										
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			3 083,00 €	3 085,00 €					30 774,00 €	31 645,00 €
002	Résultat d'exécution reporté										

**RESULTAT - 755 032,36 € - 749 800,00 € - 36 874,89 € - 70 236,00 € - 1 071 243,38 € - 1 066 583,00 € - 80 119,74 € - 88 820,00 € - 1 324 961,94 € - 1 433 762,00 €**

Dépenses de fonctionnement		Culture - Réseau bibliothèques		Conservatoire		Site archéologique		Gendarmeries		TOTAL	
		CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026
		<b>685 947,59 €</b>	<b>711 344,00 €</b>	<b>747 224,74 €</b>	<b>784 746,00 €</b>	<b>107 760,66 €</b>	<b>140 795,00 €</b>	<b>317 919,32 €</b>	<b>284 650,00 €</b>	<b>17 625 882,33 €</b>	<b>21 610 165,83 €</b>
011	Charges à caractère général	59 149,80 €	84 095,00 €	44 952,44 €	53 874,00 €	38 901,97 €	39 217,00 €	56 798,86 €	24 690,00 €	1 793 679,83 €	2 250 592,00 €
012	Charges de personnel	222 766,02 €	223 889,00 €	677 060,90 €	702 782,00 €	51 736,11 €	73 928,00 €			5 308 266,69 €	5 784 500,00 €
014	Atténuations de produits									1 773 435,67 €	1 834 045,00 €
65	Autres charges de gestion courante	377 649,90 €	380 760,00 €	3 554,99 €	4 090,00 €	47,58 €	50,00 €			7 465 921,24 €	7 586 727,00 €
66	Charges financières			30,90 €	3 000,00 €			39 388,46 €	37 100,00 €	123 869,72 €	159 000,00 €
67	Charges exceptionnelles									4 385,35 €	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions									- €	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement										2 883 301,83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 381,87 €	22 600,00 €	21 687,31 €	21 000,00 €	17 075,00 €	27 600,00 €	221 732,00 €	222 860,00 €	1 156 323,83 €	1 100 000,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026	CFU 2025	BP 2026
		<b>29 479,80 €</b>	<b>38 634,00 €</b>	<b>114 540,59 €</b>	<b>91 490,00 €</b>	<b>28 800,27 €</b>	<b>28 852,00 €</b>	<b>328 522,83 €</b>	<b>333 155,00 €</b>	<b>22 524 574,65 €</b>	<b>21 610 165,83 €</b>
013	Atténuations de charges	1 695,00 €	2 084,00 €	21 938,95 €	4 670,00 €	1 745,44 €	532,00 €			129 680,23 €	66 000,00 €
70	Produits des services	9 535,80 €		80 481,64 €	81 520,00 €	2 125,00 €	2 000,00 €			859 446,25 €	851 630,00 €
73	Impôts et taxes									14 041 248,50 €	14 206 859,00 €
74	Dotations, subventions et participations	16 980,00 €	33 650,00 €	12 120,00 €	5 300,00 €	19 996,83 €	20 000,00 €			2 942 068,92 €	2 851 239,00 €
75	Autres produits de gestion courante							305 440,83 €	310 055,00 €	347 256,59 €	1 228 975,67 €
77	Produits exceptionnels									106 292,00 €	- €
78	Reprises sur provisions et amortissements									6 749,68 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 269,00 €	2 900,00 €			4 933,00 €	6 320,00 €	23 082,00 €	23 100,00 €	143 140,87 €	192 000,00 €
002	Résultat d'exécution reporté									3 948 691,61 €	2 213 462,16 €

**RESULTAT - 656 467,79 € - 672 710,00 € - 632 684,15 € - 693 256,00 € - 78 960,39 € - 111 943,00 € 10 603,51 € 48 505,00 € 4 898 692,32 € - €**